

Demande de propositions (DP) pour la sélection d'un cabinet d'expertise-conseil en GRH pour la fourniture de services liés à la mise en œuvre du processus d'évaluation des emplois par l'analyse des descriptifs de postes existants et l'élaboration d'un plan de formation basé sur les exigences des postes.

Objectifs et étendue des services

L'objectif de la présente demande de propositions (DP) est de solliciter des offres auprès de diverses firmes d'experts-conseils afin d'aider la CAFAC à :

- Analyser, évaluer et classer les postes (et non les employés) au sein de l'organisation en fonction de leur importance et de leur niveau de contribution.
- Identifier les besoins de formation et élaborer un plan de formation budgétisé conformément aux orientations stratégiques et aux développements envisagés par l'organisation, tout en se référant aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

2. Éléments de la proposition

L'offre doit être spécifique et inclure les exigences clés suivantes afin d'être en mesure d'exécuter la mission avec succès.

A. Gestion des ressources humaines

Le cabinet doit avoir de l'expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures en matière de gestion des ressources humaines au niveau international ; dans un environnement de travail multinational et multiculturel ; et une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de procédures de GRH au sein d'une organisation internationale appliquant le régime commun des Nations Unies.

Le Cabinet doit démontrer sa capacité à élaborer un plan de formation visant à assurer le maintien de compétences dans l'emploi, ou à acquérir de nouvelles connaissances et à développer de nouvelles compétences du personnel ; ce qui implique de créer le lien entre les compétences disponibles au sein de l'organisation et celles qu'il faudra mobiliser pour répondre à la stratégie déployée par la CAFAC.

B. Gestion de projet

La proposition doit démontrer la capacité d'assurer que l'exécution de la mission sera gérée et coordonnée efficacement. Il s'agit notamment de s'assurer que les rapports à la CAFAC sont soumis conformément au calendrier. Il doit également démontrer la compétence et les garanties nécessaires pour s'assurer que le projet est exécuté et achevé dans les délais prévus et qu'il est conforme aux exigences de la CAFAC.

Par conséquent, l'Expert principal du cabinet doit être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (Master ou équivalent), de préférence en gestion/administration, en gestion de projet ou en administration d'entreprise. En outre, l'Expert principal du cabinet doit avoir occupé un poste de direction dans la gestion des ressources humaines au sein d'une organisation de l'aviation civile, de la Commission de l'Union africaine, des Nations Unies ou de l'OACI ou avoir mené des études sur le développement des ressources humaines pendant une période minimale de dix (10) ans.

Il/Elle doit également avoir un savoir-faire approfondi dans la conduite d'un exercice d'évaluation des emplois, une méthodologie complète comprenant la collecte d'informations, le choix des critères d'évaluation, la pondération, l'évaluation et la classification des emplois, qui s'intègre à d'autres processus RH tels que le recrutement, la formation et le développement, et la gestion de la performance. Une expérience en gestion de projet doit également être démontrée.

C. Expérience du soumissionnaire

Le soumissionnaire, par le biais de sa proposition écrite, devra décrire son approche de la prestation des services, démontrer son appréciation des questions clés et du secrétariat de l'AFAC pour l'atteinte des

objectifs et disposer d'une méthodologie et d'un plan de travail appropriés pour la prestation des services dans les délais spécifiés.

Le soumissionnaire devra également fournir la preuve de sa capacité et de son expérience à atteindre les objectifs précisés dans la présente demande d'offres, notamment :

- La preuve d'une connaissance étendue et approfondie des projets et des activités liés à la structure des ressources humaines dans le domaine de l'aviation ;
- Expérience de travail avec des organismes de réglementation de l'aviation et connaissance de la restructuration des ressources humaines ;
- Connaissance du code de service du personnel typique d'une organisation internationale, de préférence l'OACI, les agences liées aux Nations Unies et la CUA.

3. Clarification et modification de la DP

3.1. Les soumissionnaires peuvent demander une clarification de l'appel d'offres quinze (15) jours avant la date de soumission de la proposition. Toute demande d'éclaircissement doit être adressée par écrit ou par voie électronique standard au Secrétariat de la CAFAC à l'adresse indiquée dans le document d'appel d'offres. La CAFAC répondra à son tour par écrit ou par voie électronique standard et enverra des copies écrites de la réponse (y compris une explication de la demande, mais sans identifier la source de la demande) à toutes les sociétés d'experts-conseils qui ont manifesté leur intérêt à soumissionner.

3.2. Si le client trouve nécessaire de modifier l'appel d'offres à la suite d'une clarification, il peut le faire à tout moment avant la soumission des propositions. Le client peut donc modifier l'appel d'offres en publiant un addendum par écrit ou par voie électronique standard. L'addendum sera envoyé à tous les cabinets de conseil et les liera. Les cabinets de conseil accusent réception de toutes les modifications. Afin de laisser aux cabinets de conseil un délai raisonnable pour prendre en compte un amendement dans leurs offres. Le Client peut, si la modification est substantielle, prolonger le délai de soumission des propositions.

4. Rapports

Le Soumissionnaire sélectionné devra transmettre un rapport initial quinze (15) jours après l'attribution du Contrat.

Le projet de rapport doit parvenir au Secrétaire Général dans un délai d'un (1) mois après avoir reçu l'approbation du rapport initial.

Le cabinet de conseil sera tenu de présenter les projets de rapports au Secrétaire Général et/ou à la personne désignée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le projet de rapport final doit inclure les résultats détaillés des travaux.

Le cabinet de conseil sera tenu de présenter le rapport final amendé au Secrétaire Général de la CAFAC.

Le rapport final doit parvenir au Bureau de la CAFAC un (1) mois après que le projet final a été soumis et approuvé par le Secrétaire Général.

Tous les rapports doivent être soumis en anglais et en français.

5. Date de présentation des propositions et des rapports

5.1. La date limite de soumission de la proposition est le **31 mai 2024, au plus tard à 15h30, heure de Dakar.**

5.2. La CAFAC sollicite des propositions techniques et financières de la part des cabinets intéressées, qui devront soumettre leurs offres techniques et financières sous pli fermé avec cryptage (mot de passe) à : procurement@afcac.org, ou une enveloppe physiquement scellée à l'adresse ci-dessous :

Cabinet du Secrétaire Général
Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC)
Route de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor, BP 8898 Dakar, Sénégal

Le Secrétaire Général